



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question orale n° 694

### Texte de la question

M. Bruno Gilles appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la sécurité dans la cinquième circonscription de Marseille et tout particulièrement dans le cinquième arrondissement. En effet, régulièrement, les effectifs de la police de proximité baissent. Aussi, la police de proximité ne peut plus assurer le service public de façon optimum. Alors que la France a connu une baisse de l'insécurité, la délinquance générale de l'arrondissement a augmenté cinq fois plus que celle de la moyenne de Marseille et la délinquance de la voie publique a augmenté trois fois plus que celle de la moyenne de Marseille. Sachant que la sécurité est une priorité du Gouvernement, il souhaite connaître les moyens qui pourraient être mis en oeuvre afin de remédier à une telle situation.

### Texte de la réponse

effectifs de police de proximité  
dans le cinquième arrondissement de marseille

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bruno Gilles, pour exposer sa question, n° 694.

**M. Bruno Gilles.** Je tiens à appeler l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les problèmes que posent la sécurité et les effectifs de police de proximité dans la cinquième circonscription de Marseille et plus particulièrement dans le 5e arrondissement. Sachez que cet arrondissement est le plus « retraits » de nos seize arrondissements ; de surcroît, c'est là que sont situés les deux plus gros hôpitaux de Marseille. Ce fait mérite d'être signalé dans la mesure où l'activité de ces deux établissements mobilise régulièrement les effectifs du commissariat au titre de la garde des prisonniers hospitalisés. Sachant que la sécurité reste une des priorités du Gouvernement, j'aimerais connaître les moyens qu'il entend dégager pour faire face à cette situation. Force est de constater sur le terrain que les effectifs mis à disposition de ce commissariat ne sont pas suffisants pour mener à bien toutes ses missions de service public. J'espère que le Gouvernement saura garder un oeil attentif sur ce dossier très important.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre délégué à l'intérieur.

**M. Jean-François Copé,** ministre délégué à l'intérieur, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, vous interrogez le Gouvernement sur la sécurité à Marseille et plus particulièrement dans le 5e arrondissement, qui vous est cher.

Je tiens à vous dire combien le Gouvernement et particulièrement le ministre de l'intérieur sont attentifs à la situation de la sécurité, à Marseille mais également dans tous les secteurs particulièrement exposés.

L'année dernière, dans ce même hémicycle, Patrick Devedjian vous assurait que vos préoccupations étaient bien prises en compte et qu'un bilan plus précis allait être dressé. Le Gouvernement poursuit bien évidemment

le même objectif et il n'est pas question pour lui de relâcher son effort, ne serait-ce que parce qu'il vous sait vigilant en la matière et soucieux de répondre aux préoccupations de vos concitoyens.

A cet effet, en application des deux lois relatives à la sécurité intérieure que vous-même et vos collègues parlementaires avez votées en 2002 et 2003 - j'ai le souvenir que vous vous êtes particulièrement impliqué dans ce débat -, nous continuons à mettre en place les moyens et les effectifs qui permettent d'agir le plus efficacement possible dans la lutte contre la délinquance.

Ainsi, pour la circonscription de sécurité publique de Marseille, les effectifs sont passés entre le 1er janvier 2003 et le 1er avril 2004 de 2 764 fonctionnaires de tous grades à 2 827. Ces fonctionnaires sont assistés dans leurs missions de prévention et de soutien à la population par 390 adjoints de sécurité.

Ce renfort en effectifs a également bénéficié au commissariat subdivisionnaire du 5e arrondissement qui, au 1er avril 2004, totalisait 24 fonctionnaires de tous grades, assistés de 7 adjoints de sécurité.

Le renforcement en personnel de la circonscription de sécurité publique de Marseille continuera à être examiné avec attention.

D'ores et déjà, les premiers résultats sont encourageants. Nous avons pu enregistrer en 2003, dans la circonscription de sécurité publique de Marseille, une diminution de 3 % de la délinquance générale et de 5 % pour la délinquance de voie publique.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le 5e arrondissement, celui-ci a enregistré en 2003 une baisse de la délinquance générale de 5 %. Cette baisse s'inscrit dans la durée puisque, au cours du premier trimestre de cette année, la délinquance générale a connu une baisse significative de 16,1 % par rapport au premier trimestre de 2003. Dans le même temps, la délinquance de voie publique, qui continuait à être une vraie préoccupation pour le 5e arrondissement, enregistrerait une baisse de 25,6 %. Il faut bien sûr poursuivre dans cette voie. Cela étant, je me permets d'appeler l'attention sur ces résultats qui contrastent avec ceux du passé. Partout en France, nous constatons, c'est le moins que l'on puisse dire, une baisse générale de la délinquance. Il y a évidemment un lien de cause à effet entre l'action très volontariste que nous conduisons depuis deux ans et les premiers résultats observés, même si, j'en conviens bien volontiers, nous devons poursuivre l'effort. Afin de pérenniser cette décrue de la délinquance et de lutter plus efficacement encore contre la violence sous toutes ses formes, il convient de mobiliser toutes les énergies, d'articuler les interventions des services de l'Etat avec celles des collectivités locales, d'introduire plus de cohérence dans les actions et d'adapter les réponses à la variété des situations rencontrées sur le terrain. Ne doutez pas, monsieur Gilles, de la détermination du Gouvernement à faire reculer la délinquance, au service de nos concitoyens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Gilles](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 694

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 avril 2004, page 3082

**Réponse publiée le :** 28 avril 2004, page 3081

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 avril 2004